

# L'Univers (1867)

L'Univers (1867). 15/01/1913.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

Merli, qui en faire la paroisse de Notre-Dame de Buenos-Aires. Nueva Pompeia a été confiée aux soins des PP. Capucins. Il y a quelques mois le titre de paroisse a été donné à la belle église récemment terminée des PP. du Sacré-Cœur de Betharram aux Barracas, et à celle plus ancienne des PP. Carmes au cœur même de la ville. Au mois de septembre, Mgr l'archevêque bénissait la première pierre de l'église paroissiale des PP. des Ecoles Pies. En attendant, une chapelle provisoire servira d'église et la paroisse de Florès comptera quelques lieux de moins. Dans la paroisse de Belgrano, qui compte plus de 200.000 habitants, une nouvelle église pourra bien-être livrée au culte ; et l'on ne tardera pas à donner la charge pastorale à tous les supérieurs de communauté qui pourront l'accepter.

Ainsi les paroisses seront augmentées en nombre et diminuées en population. Il sera plus facile d'y sauvegarder la foi qui vit encore dans bien des âmes, de mieux grouper et de suivre au dehors les familles chrétiennes.

Sans doute le clergé national n'est pas resté jusqu'ici inactif ; il suffit d'avoir vu de près l'organisation de certaines paroisses, par exemple de San Miguel, de la Balvanera, ou de la Merced, pour dire que la vie paroissiale est intense ; mais on peut mieux travailler quand on est moins débordé, et que l'on peut diviser le travail. C'est ce qui se produit en ce moment : aux nouveaux ouvriers que la Providence a envoyés en Argentine on donne une partie du champ à cultiver. Clergé séculier et clergé régulier rivalisent de zèle et d'activité dans le ministère.

V. SOULIE.

## Lettre de Munich

### CHRÉTIENS-NATIONAUX      EVOLUTION ?

Munich, 8 janvier.

On vient de fonder un syndicat national chrétien des ouvriers des forêts, des campagnes et des vignes, attachés à l'Union générale des syndicats chrétiens. On annonce depuis longtemps que les syndicats chrétiens voulaient changer leur nom en celui de syndicats nationaux. Peut-être le nouveau syndicat marquera-t-il un premier pas dans l'évolution.

En attendant, nous assistons à une autre évolution : celle des conservateurs protestants. Les hommes de la *Deutsche Tageszeitung* et de la *Kreuzzeitung*, défendant les syndicats chrétiens contre les critiques des catholiques intégraux et contre les réserves de Rome. Tout dernièrement, la *Kreuzzeitung*, si hospitalière pour les articles antiromains que certains catholiques bien connus lui envoient, soutient la direction gladbachiste contre l'Encyclique.

Mais très sympathiques pour le monde gladbachiste vis-à-vis de Rome, les conservateurs protestants se repaissent quand les gladbachistes touchent à la campagne. Le protestant conservateur et agraire, le Junker, conserve surtout deux choses : le préjugé protestant et le privilège féodal.

C'est ainsi que les conservateurs protestants et agraires, les fameux « Junker », ne sont plus pour les syndicats « Junkers » dès que ceux-ci se mêlent des affaires campagnardes. Le Junker est conservateur surtout de deux choses : du préjugé anti-main et du privilège féodal.

La *Deutsche Tageszeitung*, organe des conservateurs agraires, écrit à propos du nouveau syndicat chrétien national : « Nous ne doutons pas des bonnes intentions qui ont animé les fondateurs ; cependant, de telles organisations ne nous semblent pas opportunes, car elles jetteront l'idée des classes dans les milieux agricoles et elles provoqueront des organisations entre les patrons. »

La *Kreuzzeitung* (remarque la *Germania*) tout en constatant que le mouvement syndical socialiste fait les plus grands efforts afin de s'implanter dans les milieux ruraux et qu'il a déjà obtenu certains résultats, met fortement en doute que le mouvement syndical chrétien soit à même de contrebalancer l'agitation socialiste ; elle craint plutôt que les chefs chrétiens et les chefs socialistes ne rivalisent entre eux, afin de gagner des sympathies des ouvriers ruraux, et qu'ils n'amènent des troubles dangereux parmi les populations des campagnes.

La *Kreuzzeitung* continue textuellement : Mouvement syndical reste mouvement syndical. Si les syndicats chrétiens s'abstinent de la lutte entre les classes ils sont néan-

moins, — et ils doivent l'être après leur composition, — des organisations de combat, des organisations qui mettent les ouvriers dans une opposition consciente et toujours croissante contre les patrons. Tout en combattant les principes du socialisme, les syndicats chrétiens combattaient côté à côté avec les socialistes, et il est à craindre qu'au contraire, une ligne comme les socialistes, ils n'aient l'influence dans les villages. Il est donc à désirer qu'on épargne à la campagne tout essai syndicaliste. Les idées syndicalistes ne conviennent pas aux villages paisibles, elles créeraient la discorde. Aux maîtres et aux ouvriers de la campagne, il faut une organisation commune, ils doivent rester ensemble. Quiconque aime la campagne devrait promouvoir les organisations communes : la campagne n'a pas besoin de syndicats.

Voilà les frères siamois qui vont se chamailler, en attendant que quelque nouvel acte de Rome les solidarise encore une fois.

Pour le moment, je dois constater que le directeur du nouveau syndicat chrétien national est le député protestant Behrens qui s'est signalé par sa polémique contre l'Encyclique, quoiqu'il n'ait pas égale certaines attaques provenant de catholiques.

Cette nomination montre une fois de plus, la disproportion criante de l'importance protestante dans le monde des syndicats chrétiens. Ceux-ci comptent, en chiffres ronds, 300 mille ouvriers catholiques et 60 mille protestants. Et c'est un protestant militant que les syndicats chrétiens mettent à la tête du nouveau syndicat campagnard.

C'est une des réponses pratiques données à l'Encyclique *Singulari quadam*.

Ces réponses se multiplient rapidement. En voici une autre, qui me tombe sous les yeux. Elle vient du Wurtemberg :

La direction diocésaine de l'Union des Associations ouvrières du diocèse de Rotenburg a décidé à l'unanimité de maintenir, comme par le passé les mêmes relations avec l'organisation wurtzbourgeoise des syndicats chrétiens.

N. M.

## Questions sociales

### LA CRISE SARDINIERE

Le ministre de la marine vient d'accorder des secours aux pêcheurs du littoral : 3.000 francs pour le quartier de Lorient, 2.000 francs pour le quartier d'Elvel et Quiberon, et 1.000 francs pour le quartier de Belle-Île.

La situation des pêcheurs est en effet lamentable. La nuit dernière, malgré la tempête, deux équipages de Tréboul sont partis pour la pêche à la sardine. L'un des bateaux a pêché 525 sardines et l'autre 1.100, qui ont été vendues à Douarnenez à raison de 105 francs le mille, telle rarement atteint.

Conformément à la décision prise la semaine dernière par la chambre de commerce de Lorient, les usiniers sont convoqués pour le 20 janvier à deux heures en vue de rechercher un terrain d'entente.

M. le Rouzic, député de Lorient, a fait à un journaliste les déclarations suivantes :

— Les sennets et filets tournoient rencontrent parout la plus grande hostilité. Des patrons d'usine eux-mêmes m'ont dit que la sardine pêchée avec ces engins n'est pas de bonne qualité, elle est abimée et n'a plus d'éclat. Seules, les maisons de troisième ordre accepteraient ce poisson. Il y a d'autres moyens de remédier à la crise actuelle.

D'abord, qu'on favorise l'industrie française de la rogne en accordant une prime aux équipages. Actuellement, c'est l'armateur qui touche la prime, et l'équipage, ne touchant rien, se désintéresse de ce produit. On m'affirme qu'à Terre-Neuve les marins jettent la rogne par-dessus bord.

Il faudrait également que les torpilleurs donnassent la chasse aux morsous qui détruisent les filets des pêcheurs. Il y a tout un ensemble de dispositions à prendre qui amélioreraient la situation et des usiniers et des pêcheurs.

## La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysem. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poussière Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et primitivement la mort. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

## FEUILLETON DE L'UNIVERS

du 15 janvier

## OPERA

## Fervaal

MM. Messager et Brousson donnaient mercredi dernier la première représentation, sur leur scène, de *Fervaal*, « action musicale », en trois actes et un prologue, dont M. Vincent d'Indy a écrit les paroles et composé la musique.

Cet ouvrage, représenté pour la première fois, à Bruxelles, aux environs de 1896, avait été repris à l'Opéra-Comique, en 1898, avec Mme Jeanne Raunay et M. Imbart de la Tour, pour les rôles de Guilhen et de Fervaal. M. Messager, déjà, dirigeait l'orchestre.

Fervaal, guerrier celt, et jeune druide, a quitté Cravann, terre cévenole, accompagné du vieux druide Arfagard. Ils se sont égarés au pays de Guilhen l'Enchanteuse, princesse sarrasine — pays merveilleux, mais aux routes peu sûres, infestées de brigands. Les deux compagnons sont attaqués par ces bandits. Fervaal les combat vaillamment, mais une flèche l'abat. Il tombe immobile parmi les cadavres amoncelés des ses agresseurs.

Guilhen survient, les sauve du massacre. Fervaal reprend ses sens. Hagarde, épervé, il parle, comme en rêve, d'une mission « sacrée : « A cheval ! A cheval ! Il est temps de partir... » Son regard croise celui de Guilhen : « Eloigne-toi, s'écrie-t-il, je suis consacré aux Dieux. » Il profère le serment druidique : « Amour, sois maudit ! Femme, sois maudite ! Maudis les lacs d'or de tes longs cheveux !!! Et, que ton regard... ton regard !!! »

Sur ces mots, il retombe, comme frappé de stupeur. Il va mourir, s'il n'est secouru. Guilihen supplie Arfagard, hostile, de permettre qu'on porte en son palais le corps du Héros. Elle le guérira ; car elle connaît

la vertu des plantes mélangées. Arfagard y consent.

Nous voici dans les jardins merveilleux du Palais de Guilhen, après un prélude, trop court, où M. Vincent d'Indy par la magie d'étranges harmonies nous dit le charme des après-midi d'été au pays sarasin, quand choses, fleurs, cigales, lumière se jouent de l'énergie des hommes. Fervaal s'est assoupi sous un olivier. Arfagard le réveille. Il faut revêtir ses armes et partir. « Partir ? Pourquoi partir ? On est si bien ici. Le soleil est si chaud, les fleurs sont si suaves. » « Le Devoir ? La mission sacrée ? » Arfagard lui révèle les causes de ce devoir jusqu'ici mystérieuses : Fervaal est le Fils des Nuées, le dernier descendant des Dieux. Il est le Chef Elu. Celui, le seul, que choisira le Conseil des Nobles chefs, le jour où la Patrie sera menacée. Lui seul saura la sauver. Mais il faut qu'il soit pur et qu'il jamais l'Amour ne trouble ni son corps, ni son ame. Or Fervaal, autrefois, dans la Forêt sacrée, où la science lui fut enseignée, a juré d'être ce héros.

Reste seul, Fervaal accepte son devoir. Il sait son épée.

Qui donc lui a donné ce riche cimetière ? Nest-ce pas Guilhen, la vierge au cœur compatisant, qui l'a recueilli dans sa demeure ?

Parait Guilhen. Elle pressent un danger, questionne le Héros. En un grand récit, Fervaal raconte « la Libre Joie » de son enfance agreste, la « Fière Joie » de sa jeunesse ardente et guerrière, « l'Auguste Joie » qu'il goûta dans la Forêt Sacrée, où la Science lui fut enseignée ; comment, partout, jusqu'à ce jour, « la Joie » avait accompagné ses pas. Joie disparue. Joie à jamais perdue depuis le jour où l'art de Guilhen rendit le souffle. « Joie deve nue douleur. » Guilhen répond : « Destin contraire ; elle ne vivait pas avant d'avoir lu la vie dans le regard clair du jeune guerrier. Et maintenant elle meurt ou Fervaal n'est pas. Elle n'est plus la Rose rouge superbe. Elle est changée en vigne pourprée, qui cherche un appui. »

« Inséparables sont nos âmes », s'écrie Fervaal.

Fervaal reparait.

Mis en demeure d'obéir aux décrets di- vins, Fervaal hésite. En lui combattent

## L'UNIVERS

# La Politique

### L'élection présidentielle

#### AVANT LA REUNION PLENIERE

On continue de discuter passionnément les chances de tel ou tel candidat, et on s'occupe fort de la réunion plénière des groupes de gauche.

Dans cette réunion, les membres du Parlement présents, sénateurs et députés, auront à se prononcer sur les cinq candidatures qui, jusqu'à cette heure, sont annoncées officiellement ou simplement affirmées : celles de MM. Poincaré, Ribot, Dubost, Deschanel et Pams.

Comme il paraît probable que les scrutins de la réunion plénière ne donneront pas de résultat, les candidatures annoncées se trouveront posées devant le Congrès.

Mais déjà on annonce qu'à Versailles d'autres candidatures pourraient surgir. Des noms sont déjà prononcés : ceux de M. Jean Dupuy, et même celui de M. Delcassé, ministre de la Marine, et de M. Foucillon, sénateur de l'Indre, premier président de la Cour d'appel, l'ancien fidèle de feu Henri Brisson.

Quant à M. Combes, il ne sera pas candidat. Voici la note qu'il fait publier :

M. Combes, hier encore, a été présenté par plusieurs de ses amis, désireux de faire sur son nom une manifestation radicale.

M. Combes s'est définitivement refusé à laisser poser sa candidature à la présidence de la République. Il estime que ses rôts, ses raisons de famille et son amour de la liberté interdisent de songer à ces hautes fonctions.

Les socialistes unifiés voteront au premier tour au Congrès pour M. Edouard Vaillant.

#### DISPENSE D'ABSTINENCE

L'évêché de Versailles communique la note suivante :

En raison du grand concours de personnes qui doivent se rendre à Versailles le vendredi 17 janvier, à l'occasion de l'élection du président de la République, et sur la demande du cardinal, qui en a été faite, Mgr Gibier dispense du jeûne ceux qui prendront, ce jour-là, leurs repas dans les hôtels ou dans les restaurants de Versailles et du Petit-Chesnay.

#### Autour de la démission de M. Millerand

##### DEUX LETTRES DU LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM

On se demande ce que pouvait bien être cette « plainte en faux contre inconnu », déposée par le lieutenant-colonel du Paty de Clam et qu'on lui avait demandé de référer.

Voici la lettre adressée jadis par cet officier supérieur à M. Messimy, alors ministre d'Etat à la guerre. Elle est publiée par *l'Éclair* :

« Versailles, 20 juillet 1911.

« Le 22 septembre 1905, alors que la situation extérieure était très tendue, j'ai adressé au ministre de la guerre, et sur le timbre du Cabinet du Ministre et de la Direction de l'Infanterie, une demande à l'effet de recevoir une affectation de moyenement.

« Le ministre m'a fait connaître qu'il devrait avoir attendre la solution d'un pourvoi que j'avais formé devant le Conseil d'Etat contre ma mise à la retraite d'office.

« La solution de fait est intervenue depuis lors au Conseil d'Etat.

« Mais la situation extérieure actuelle peut nécessiter d'un jour à l'autre le courroux de toutes les bonnes volontés, que puissent être les griefs des uns et des autres.

« J'ai l'honneur de vous renouveler ma demande du 22 décembre 1905.

« Je vous serais bien reconnaissant de me donner une affectation comme lieutenant-colonel de réserve dans les troupes

appelées à faire partie des armées d'opérations de 1<sup>e</sup> ligne et de me faire connaître la nature de cette affectation, pour que je puisse me préparer à mes fonctions éventuelles.

« J'ai l'honneur de vous renouveler ma demande du 22 décembre 1905.

« Je vous serais bien reconnaissant de me donner une affectation comme lieutenant-colonel de réserve dans les troupes

appelées à faire partie des armées d'opérations de 1<sup>e</sup> ligne et de me faire connaître la nature de cette affectation, pour que je puisse me préparer à mes fonctions éventuelles.

« J'ai l'honneur de vous renouveler ma demande du 22 décembre 1905.

« Je vous serais bien reconnaissant de me donner une affectation comme lieutenant-colonel de réserve dans les troupes

appelées à faire partie des armées d'opérations de 1<sup>e</sup> ligne et de me faire connaître la nature de cette affectation, pour que je puisse me préparer à mes fonctions éventuelles.

« J'ai l'honneur de vous renouveler ma demande du 22 décembre 1905.

« Je vous serais bien reconnaissant de me donner une affectation comme lieutenant-colonel de réserve dans les troupes

appelées à faire partie des armées d'opérations de 1<sup>e</sup> ligne et de me faire connaître la nature de cette affectation, pour que je puisse me préparer à mes fonctions éventuelles.

« J'ai l'honneur de vous renouveler ma demande du 22 décembre 1905.